RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 20531
Numéro SIREN : 418 691 168
Nom ou dénomination : GL COMMISSAIRES ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2016 sous le numéro de dépôt 17044

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CABINET LOYEZ
235 boulevard Clemenceau
BP 44002
59704 Marcq en Baroeul Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : GL COMMISSAIRES ASSOCIES

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro RCS : 418 691 168
Numéro Gestion : 1998B20531

Adresse : 235 boulevard Clemenceau
59700 Marcq en Baroeul

Numéro du Dépôt : 2016R017044 (2016 17079)

Date du dépôt : 04/11/2016

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 30/06/2016

1 - Décision : Nomination de co-gérant

Délivré à Lille Métropole le 7 novembre 2016

Le Greffier,

- 4 NOV. 2016

2016R07404

GL COMMISSAIRES ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 235 boulevard Clemenceau
59700 MARCQ EN BAROEUL
418 691 168 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente juin, à dix-huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société GL CONSULTING, propriétaire de	25 parts
- la société GRELINE, propriétaire de	5 parts
- Monsieur Guy LOYEZ, propriétaire de	470 parts
soit un total de	500 parts

sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Guy LOYEZ préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

.../...

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- .../...
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

HUITIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Grégory LOYEZ, demeurant 241 avenue de la République 59110 LA MADELEINE, en qualité de cogérant.

Monsieur Grégory LOYEZ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à l'actuel gérant.

G

G

Sur présentation des justificatifs, il sera remboursé des frais liés à l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Grégory LOYEZ déclare accepter le mandant de gérant qui vient de lui être confié et s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il déclarer qu'il satisfait à toutes les conditions requises par les textes en vigueur et les statuts qu'il a précédemment consulté pour l'exercice de ce mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« certifié conforme »
La gérance